BTS BANK

البنـــك التـــونســـي للتـضـامن

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITÉ

ACN° 4/2024

LES TERMES DE REFERENCE POUR LA SELECTION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BTS BANK ET PRESIDER LE COMITE DES RISQUES

Conformément aux dispositions des articles **47 et 52** de la loi n°48-2016 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissement financiers et de la circulaire BCT n° **2021-05 du 02 juillet 2021** relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les Banques et les Etablissements financiers, la BTS Bank se propose de choisir, par voie de sélection sur dossiers, un administrateur indépendant personne physique tel que définis par l'article **47 de la loi n°2016-48** sus indiquée devant siéger dans son Conseil d'Administration et présider le comité des risques pour un mandat de trois ans **(2024-2025-2026).**
Est considéré membre indépendant au sens de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016, toute personne n'ayant pas de liens avec la BTS Bank ou avec ses actionnaires ou ses dirigeants de nature à entacher l'indépendance de ses décisions ou l'entrainer dans une situation de conflit d'intérêts réelle ou potentielle.

Le candidat, au poste d'administrateur indépendant, doit obligatoirement être une personne physique et satisfaire les conditions ci-après :

1- LES CONDITIONS D'ELIGIBILITE

1.1 CONDITIONS LEGALES

Le candidat au poste **d'Administrateur Indépendant** doit répondre aux critères d'intégrité et de réputation et satisfaire les conditions légales suivantes :

1. Doit être, obligatoirement, une personne physique ;
2. Ne doit pas être privé de ses droits civils ;
3. Ne doit pas être parmi les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
4. Ne doit pas être parmi les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public ou aux lois régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
5. Ne doit pas être administrateur, ou gérant de société ayant fait l'objet d'un jugement définitif de faillite ; ou qui fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, ou de dépôt de bilan ;
6. Ne doit pas être condamné en vertu des articles 288 et 289 du code pénal relatifs à la banqueroute;
7. Ne doit pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
8. Ne doit pas être en situation irrégulière vis-à-vis de l'administration fiscale et des organismes de sécurité sociale ;
9. Ne doit pas figurer sur la liste des personnes inscrites aux fichiers de la Centrale d'information des créances contentieuses et/ou de la Centrale des Chèques Impayés tenus par la Banque Centrale de la Tunisie ;
10. Ne doit pas être interdit, par des dispositions légales ou réglementaires particulières de quelque nature que ce soit, pour exercer la fonction de membre du conseil d'administration.

1.2 CONDITIONS SE RAPPORTANT AUX CONFLITS D'INTERETS

Le candidat au poste **d'Administrateur Indépendant** doit remplir les conditions ci-après :

1. Ne détenant pas, lui-même, son conjoint, ses ascendants et descendants de premier degré, une participation directe ou indirecte dans le capital de la BTS BANK au sens de la réglementation en vigueur,

2. N’ayant pas occupé la fonction de dirigeant ou n’ayant pas été un membre dans le conseil d’administration de la BTS Bank au moins au cours des 5 dernières années précédant sa désignation en qualité de membre indépendant dans le conseil d’administration de la BTS Bank,
3. N’étant pas membre de l’organe d’administration ou de l’organe de direction d’une entité ayant des liens avec la BTS- Bank au sens **de l’article 43 de la loi n° 2016- 48** au moins au cours des 5 dernières années précédant sa désignation en qualité de membre de conseil dans le conseil d’administration la BTS Bank,
4. N’ayant pas fait partie des salariés de la BTS- Bank au moins au cours des 3 dernières années précédant sa désignation en qualité de membre indépendant dans Conseil d’Administration de la BTS Bank,
5. N’agissant pas pour le compte d’un client, d’un fournisseur ou d’un prestataire de service significatif de la BTS Bank,
6. N’ayant pas des contrats de prestations conclus directement par lui-même ou par personne interposée avec la BTS-Bank ou avec l’une des sociétés ayant des liens avec la BTS-Bank et ce, au sens de l’article 43 de la loi n° 2016-48,
7. N’occupant pas une responsabilité partisane à l’échelle centrale, régionale ou local et,
8. Ne doit pas être salarié d’une autre banque

1.3 .CONDITIONS LIEES A LA QUALIFICATION ET COMPETENCE

1. Le candidat au poste d’administrateur indépendant sera appelé à présider le comité des risques. A cet effet il doit disposer d’une solide qualification académique et professionnelle et d’une bonne expertise dans la gestion des risques lui permettant d’accomplir convenablement sa mission de membre de conseil d’administration de la BTS Bank ;
2. Il doit avoir, une compréhension appropriée du secteur bancaire ou financier et une capacité d'analyse vérifiée dans les spécialités suivantes : Gestion des risques bancaires, Finances, Comptabilité, gestion, économie, étude et Evaluation des projets, Conception et mise en œuvre de Stratégie bancaire, Gestion des risques bancaires, Assainissement et Restructuration des entreprises, Commercial et positionnement ;
3. Le candidat doit détenir au moins un diplôme universitaire dans les domaines de la finance, la comptabilité, les sciences économiques ou les sciences de gestion (une maitrise ou un diplôme équivalent au minimum) ;
4. Justifier d'une expérience professionnelle **d’au moins 10 ans** dans le domaine bancaire, financier et comptabilité et toutes autres activités se rapportant au secteur bancaire ;
5. Justifier **d’au moins 5 ans** d’expérience dans le domaine de gestion des risques bancaires.

2- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature à présenter pour ce poste doit comporter les documents ci-après :

1) Une demande de candidature au poste d’**Administrateur Indépendant** au nom de **Madame la présidente du Conseil d’administration de la BTS Bank**.
2) Une lettre de motivation manuscrite présentant notamment le candidat, les motifs de sa candidature, son profil ;
3) Le document des ("Termes de Référence") portant la mention lu et approuvé avec la signature légalisée du candidat ;
4) La fiche signalétique dûment remplie et signée par le candidat suivant modèle en **annexe 1** du document "Termes de Référence" ;

5) Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat (diplômes universitaires obtenus dans les spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques ou les sciences de gestion des risques ainsi que les justificatifs d'avoir une expérience professionnelle dans le domaine bancaire) et ce en copie conforme ;
6) Les documents justifiant les qualifications du candidat dans les domaines de la gestion des risques ;
7) Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat : Attestation(s) de travail originale(s) ou copie(s) conforme(s) justifiant l'expérience professionnelle du candidat ;
8) Les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre de Conseil d'Administration d'une société anonyme ;
9) Le curriculum vitae du candidat suivant modèle en annexe 2 du document "Termes de Référence" ;
10) Une copie de la carte d'identité nationale ;
11) Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat suivant modèle en annexe 3 du document "Termes de Référence" ;
12) Extrait du casier judiciaire (Un bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date limite du dépôt du dossier de candidature ou copie du récépissé du dépôt de la demande d'obtention du bulletin numéro 3 auprès des autorités compétentes ;
13) Une déclaration sur l'honneur de non faillite, dûment remplie et signée par le candidat suivant modèle en annexe 4 du document "Termes de Référence"
14) Une copie certifiée conforme du certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale
15) Une attestation de la situation fiscale.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents cités ci-dessus sera automatiquement éliminé, et ce après demande de complément de documents manquant ou non valide restant sans suite.

Les candidats s'engagent à remettre à BTS Bank tout document qu'elle juge indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature. Les compléments de documents demandés doivent être envoyés à la banque par courrier électronique et/ou postal ou remis directement à la banque contre décharge du **bureau d'ordre central de la banque**, au plus tard dans **les cinq jours ouvrables** qui suivent l'envoi de la demande.

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la BTS Bank, par écrit, selon l'une des modalités suivantes :

- **Par Fax: 71 891 542**
- **Par Email : samaali.h@bts.com.tn**
- **Par Courrier adressé à la BTS Bank (BOC) 56 Avenue Mohamed V Tunis 1002**

3- ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit parvenir à la BTS Bank par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge, à l'adresse suivante **:**

BTS BANK
Bureau d'ordre central
56, Avenue Mohamed V 1002 Tunis.

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Madame la Présidente du Conseil d'administration de la BTS Bank, doit porter la mention apparente suivante :

4- METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT

Le dépouillement des dossiers de candidatures parvenus se fera selon la démarche suivante :

4.1 Vérification de l'existence de l'ensemble des documents exigés.

- Vérification de l'exhaustivité et de la validité des documents exigés par les termes de référence.
- Envoi, en cas de besoin, d'une demande de complément d'informations aux candidats concernés. Les réponses doivent parvenir à la banque voie postale sous pli recommandé, par rapide-poste ou par porteur contre décharge au Bureau d'Ordre Central de la BTS Bank et ce au plus tard dans les cinq jours ouvrables qui suivent l'envoi des demandes (**pour le décompte des 5 jours ouvrables le cachet du bureau d'ordre central de BTS BANK fait foi).**

4.2 Elimination des dossiers ne répondant pas aux conditions minimales exigées

Les candidatures qui ne remplissent pas les conditions minimales exigées par les termes de référence telles que détaillées au niveau de **l'annexe 5** seront écartées d'office.

4.3 Evaluation des candidatures retenues

Une note technique sera attribuée aux candidatures retenues selon les critères ci-dessous :

Note Technique	Sous -Critères	Points Maximum
1. Etre titulaire d'un diplôme universitaire en relation avec la finance, la comptabilité, les sciences économiques, les sciences de gestion **(25 points maximum)**	maîtrise ou diplôme équivalent (BAC+ 4 minimum)	**10**
	Diplôme 3ème cycle ou diplôme équivalent ou plus (bac+6 minimum)	**25**
2. Expérience professionnelle d'au moins **10 ans** dans le domaine bancaire, financier et comptabilité	**1 point par année d'expérience**	**20**
3. Expérience professionnelle d'au moins **5** ans dans le domaine des risques bancaires	**3 points par année d'expérience**	**20**
4. Qualification dans le domaine de la gestion des risques **(20 points maximum)**	Certification dans le domaine de la gestion des risques **3 points par certificat** (au maximum 7 points pour 3 certificats et plus)	**7**
	Participation à des projets en rapport avec le domaine de la gestion des risques **4 points par projet** (au maximum 8 points pour 2certificats et plus)	**8**
**** Les notes sont cumulables***	Enseignant ou formateur dans le domaine de la gestion des risques	**5**
5. Exercice de la fonction de membre de conseil d'administration de société (s) anonyme(s). **(15 points maximum)**	Membre dans un Conseil d'Administration d'une société anonyme	**5**
	Membre dans un Comité des Risques d'une entreprise	**10**
Les notes ne sont pas cumulables	Membre dans un Comité des Risques d'une banque	**15**
NOTE FINALE		**…./100**

4.4 Classification Des Candidatures :

Les candidatures seront classées par ordre décroissant de la note totale attribuée.

5- Approbation Du Dossier

-Un Rapport de dépouillement, établi par le Comité de Recrutement et Rémunération de BTS Bank, sera soumis pour examen au Conseil d'Administration.

- Le candidat retenu sera proposé à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) relative à l'exercice 2023.

- Les résultats définitifs de cet appel à candidatures seront communiqués aux intéressés, après l'obtention de l'accord des autorités compétentes.

6- Rémunération de l'Administrateur :

L'administrateur désigné bénéficiera d'une rémunération (fixée annuellement par l'AGO) sous forme de :

- Jeton de présence au titre de la qualité de membre du Conseil d'Administration de la BTS Bank ;
- Indemnité spécifique par réunion du comité des risques de la BTS Bank en tant que président.

-

- **Lu et approuvé**

Signature légalisé

Annexe 1

FICHE SIGNALETIQUE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BTS BANK POUR PRESIDER LE COMITE DES RISQUES BANCAIRES (2024-2026)

Nom et Prénom	……		
N° CIN (1)	……	du	…….
Adresse complète avec Code Postal	…… …… code postal : …….		
Numéro de Tél; Fixe Numéro de Tél Mobile	…….. …….		
E-mail	……@ ……..……		
Profession / Qualité Expérience Professionnelle (2)	…… …….		
Formation Académique et Diplômes Obtenus (3)	…… …….. …… …… ……		
Expérience Professionnelle dans le domaine des risques bancaires (4)	……..…… ……...…… Nbre d'années : …….		
Autres informations	…… ……..		
Membre d'autres Conseils d'Administration de société anonyme	Oui /__/ (4) Non /__/ Si Oui Nombre …...		

SIGNATURE LEGALISEE

I. **Joindre copie de la CIN**
II. **Joindre justificatifs de l'expérience professionnelle**
III. **Joindre copies des Diplômes certifiées conformes**
IV. **Joindre les justificatifs.**

Annexe 2

CURRICULUM VITAE

ÉTAT CIVIL

Photo

Nom de famille:……..

Prénom : ……..……

Date et de Lieu de naissance : ……

Nationalité :……

N° pièce d'identité…… : Pays / date d'émission

Adresse actuelle :……..……

Téléphone :……..…..……

Adresse électronique :……@……

FORMATION ACADEMIQUE ET DIPLOMES :

Cursus d'éducation à partir du diplôme d'accès à l'enseignement supérieur

Intitulé diplôme	Nom de l'établissement	Date / Durée	Domaine d'étude / Observations

FORMATION PROFESSIONNELLE ET CERTIFICATS

FORMATION	Nom de l'établissement	Date / Durée	Observations

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Emplois occupés (du plus récent au plus ancien)

expérience dans le domaine bancaire /financier			
Fonction / Titre du Poste	**Organisation / Entreprise**	**Principales responsabilités Domaine d'expertise**	**Date / Durée**

Autres expériences hors du secteur bancaire /financier (poste de cadre dirigeant ou autre)			
Fonction / Titre du Poste	**Organisation / Entreprise**	**Principales responsabilités Domaine d'expertise**	**Date / Durée**

Membre dans d'autres organes d'administration / de direction			
Fonction / Titre du Poste	**Organisation / Entreprise**	**Principales responsabilités Domaine d'expertise**	**Date / Durée**

AUTRES COMPETENCES

LANGUES

Langue :	Aptitude à lire et à comprendre	Aptitude à écrire	Aptitude à parler

Je certifie que les informations contenues dans le présent CV sont exactes et complètes.

Tunis le …….

SIGNATURE LEGALISEE

Annexe 3

DECLARATION *SUR L'HONNEUR*

Je soussignée……. titulaire de la CNI n°: ……..... délivrée à …….…. le ……..... et en cas de mon désignation en qualité d'administrateur indépendant au conseil d'administration de la BTS-Bank et président du comité des risques…….. déclare sur l'honneur que :

Je n'ai pas fait l'objet d'un jugement définitif pour faux en écriture, vol, abus de confiance, escroquerie extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, soustraction commise par dépositaire public, corruption ou évasion fiscale, émission de chèque sans provision, recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,

- Je n'ai pas été frappé(e) par un jugement définitif de faillite,
- Je n'ai pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du code pénal relatives à la BTS Bank,
- Je n'ai pas été révoqué(e) des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise soumise au contrôle de la BTS Bank centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de micro-finance, en vertu d'une sanction infligée par ces autorités,
- Je n'ai pas subi une sanction de radiation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire,
- Je n'ai pas été responsable de la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la BTS Bank ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation.
- Je ne me trouve pas dans l'une des situations d'interdiction et d'incompatibilité prévues par la législation en vigueur et notamment la loi n°2016-48 et notamment ses articles **46 et 57 et 58.**

Fait à ……, le ……..……

SIGNATURE LEGALISEE

Annexe n°4

DECLARATION PERSONNELLE

SUR L'HONNEUR DE NON FAILLITE

-*-

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) ……

CIN n° : …… délivrée à…… le ……..……

Faisant élection de domicile au ……...……

……

Candidat (e) au poste d'Administrateur Indépendant au Conseil d'Administration de la BTS Bank pour le mandat (2024-2025-2026) pour présider le comité des risques, me déclare formellement sur l'honneur que je ne suis pas en état de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activité, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales.

Fait à…… le ……

SIGNATURE LEGALISEE

Annexe 5

CONDITIONS MINIMLALES D'ELIGIBILTE

1 CONDITIONS LEGALES

CRITERES	OUI	NON
1. Le candidat est-il privé de ses droits civils ?	…… **(*)**	……
2. Le candidat est-il failli non réhabilité ?	…… **(*)**	……
3. Le candidat est-il une personne qui en raison de sa charge ne peut exercer le commerce ?	…… **(*)**	……..
4. Le candidat est-il condamné à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ?	…… **(*)**	……
5. Le candidat est-il condamné pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs, à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ?	…… **(*)**	……
6. Le candidat fait-il l'objet d'une condamnation pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ?	**(*)** ……	……
7. Le candidat est-il administrateur, ou gérant de société ayant fait l'objet d'un jugement définitif de faillite; ou qui fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, ou de dépôt de bilan?	(*) ……	……
8. Le candidat figure t-il sur la liste des personnes inscrites aux fichiers de la Centrale d'information des créances contentieuses et/ou de la Centrale des Chèques Impayés tenus par la BTS Bank Centrale de Tunisie ?	**(*)** ……	……
9. Le candidat est-il interdit, par des dispositions légales ou réglementaires particulières de quelque nature que ce soit, pour exercer la fonction de membre de conseil d'administration ?	**(*)** ……	……
10. Le candidat est-il en règle au regard de l'administration fiscale ?	…….	**(**)** ……
11. Le candidat est-il en règle au regard des caisses de sécurité sociale ?	……..	**(**)** ……

(*) La réponse par **OUI** est éliminatoire ;

(**) La réponse par **NON** est éliminatoire ;

2- CONDITIONS RELATIVES AUX CONFLITS D'INTERETS ET A L'INDEPENDANCE

CRITERES	OUI	NON
1- ne détenant pas, lui-même, son conjoint, ses ascendants et descendants de premier degré, une participation directe ou indirecte dans le capital de la BTS BANK.		
2- n'ayant pas occupé la fonction de dirigeant ou n'ayant pas été un membre dans le conseil d'administration de la BTS-Bank au moins au cours des 5 dernières années précédant sa désignation en qualité de membre indépendant dans la BTS Bank		
3- n'étant pas membre de l'organe d'administration ou de l'organe de direction d'une entité ayant des liens avec la BTS- Bank au sens de l'article **43** de la loi n° 2016- 48 au moins au cours des 5 dernières années précédant sa désignation dans la BTS Bank,	……	……
4- n'ayant pas fait partie des salariés de la BTS- Bank au moins au cours des 3 dernières années précédant sa désignation en qualité de membre indépendant dans la BTS Bank,	……	……
5- n'agissant pas pour le compte d'un client, d'un fournisseur ou d'un prestataire de service significatif de la BTS Bank,	……	……
6- n'ayant pas des contrats de prestations conclus directement par lui-même ou par personne interposée avec la BTS-Bank ou avec l'une des sociétés ayant des liens avec la BTS-Bank et ce, au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48,		
7- n'occupant pas une responsabilité partisane à l'échelle centrale, régionale ou locale		

3 CONDITIONS DE COMPETENCE

CRITERES	OUI	NON
1. Le candidat est-t-il titulaire de diplômes universitaires d'au moins bac+4 ou équivalent dans des spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité, ou les sciences économiques ou les sciences de gestion?	……	…… **(*)**
2. Le candidat jouit-il d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine financier , comptabilité ou bancaire ou dans des filières universitaires en relation avec la finance ou la comptabilité, ou les sciences économiques ou les sciences de gestion?	……	…… **(*)**
3. Le candidat jouit-il d'une Expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine des risques bancaires	……	…… **(*)**

(*) La réponse par **NON** est éliminatoire.

SIGNATURE LEGALISEE